



SUBVENTION SÉJOURS LINGUISTIQUES

▪ PRINCIPE

Les séjours de découverte linguistique et culturelle mis en œuvre par les établissements d'enseignement dans le cadre des appariements d'établissements scolaires.

(Il s'agit d'une procédure particulière permettant à deux établissements, l'un français, l'autre étranger, d'organiser un certain nombre d'actions dont les "séjours de découverte linguistique et culturelle").

▪ BÉNÉFICIAIRES

- Agent dont le quotient familial figure dans le tableau ci-dessous,
- Durée maximale de 21 jours par an et par enfant,
- Enfants à charge et âgé de moins de 18 ans au premier jour du séjour

Quotient familial	Tranche 1	Tranche 2	Tranche 3
	0 à 882 €	882,01 à 1282 €	1282,01 à 1743 €
Tarif journalier	13 €	11 €	7 €

▪ PIÈCES À FOURNIR

- Formulaire de demande de subvention à imprimer à partir du blog ou à retirer au bureau,
- Attestation précisant que le conjoint ne bénéficie pas de cette subvention,
- Attestation de l'Établissement scolaire indiquant le montant réellement réglé par la famille (aide de l'établissement ou du foyer déduite).

Remarque : La prestation ne peut être supérieure à la somme réellement supportée par la famille.

Fournir les factures avant le 15 janvier de l'année N+1